



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 5 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRANCES (Suppléante) - RABOU - MM BARBERA - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. ALBERT a donné procuration à M. GALZIN.

N° 2024/31

Objet : Voirie : Attribution des travaux de fauchage / débroussaillage pour la commune de Teyssode

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée, que suite à la résiliation du marché « fauchage/débroussaillage » de la commune de Teyssode, la CCLPA a engagé une consultation de 3 entreprises pour la réalisation de ces prestations sur l'ensemble des voies intercommunales de la commune de Teyssode (pour une longueur de 26,04 km).

Le principe des travaux reste identique à l'ancien marché à savoir :

- 1^{ère} passe pour le fauchage de la banquette et du contre-fossé au printemps,
- 2^{ème} passe pour le débroussaillage complet (banquette, fossé, talus, ...) à l'automne.

Après analyse des différentes propositions reçues, celle de l'entreprise DOVIGO Christophe apparait comme étant la mieux-disante pour un montant de 9 512.62 € HT (Fauchage au prix de 91.97€/km H.T. / Débroussaillage complet au prix de 212.50€/km H.T.)

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de confier à l'entreprise DOVIGO Christophe la prestation de « fauchage/débroussaillage » des voies intercommunales de la commune de Teyssode pour une période d'un an.

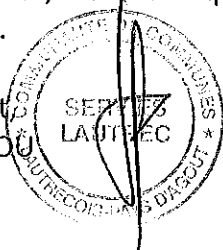
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de confier à l'entreprise DOVIGO Christophe la prestation de « fauchage/débroussaillage » des voies intercommunales de la commune de Teyssode pour une période d'un an,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Annexe Voirie 2024,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Judith AJCHENBAUM